

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/848  
18 juin 2008

(08-2862)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV) PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT DES NORMES (MISE À JOUR DE JUIN 2008)

La communication ci-après, reçue le 16 juin 2008, est distribuée à la demande du secrétariat de la CIPV.

On trouvera des renseignements complémentaires concernant les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) à: <https://www.ippc.int>.

**1. NIMP adoptées** (disponibles à: <https://www.ippc.int/id/13399>)

- NIMP n° 1 (2006): Principes phytosanitaires pour la protection des végétaux et l'application de mesures phytosanitaires dans le cadre du commerce international (initialement adoptée en 1993 et révisée en 2006)
- NIMP n° 2 (2007): Cadre de l'analyse du risque phytosanitaire (initialement adoptée en 1995 et révisée en 2007)
- NIMP n° 3 (2005): Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles (initialement adoptée en 1996 et révisée en 2005)
- NIMP n° 4 (1995): Exigences pour l'établissement de zones indemnes
- NIMP n° 5 (2007): Glossaire des termes phytosanitaires (mis à jour tous les ans)
  - Supplément n° 1 (2001): Directives sur l'interprétation et l'application du concept de lutte officielle contre des organismes nuisibles réglementés
  - Supplément n° 2 (2003): Directives pour la compréhension de l'expression importance économique potentielle et d'autres termes apparentés, compte tenu notamment de considérations environnementales
- NIMP n° 6 (1997): Directives pour la surveillance
- NIMP n° 7 (1997): Système de certification à l'exportation

- NIMP n° 8 (1998): Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone
- NIMP n° 9 (1998): Directives pour les programmes d'éradication des organismes nuisibles
- NIMP n° 10 (1999): Exigences pour l'établissement de lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles
- NIMP n° 11 (2004): Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés (initialement adoptée en 2001 et révisée en 2003 et 2004)
- NIMP n° 12 (2001): Directives pour les certificats phytosanitaires
- NIMP n° 13 (2001): Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence
- NIMP n° 14 (2002): L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire
- NIMP n° 15 (2002): Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international
  - Annexe 1 (2006): Mesures approuvées associées aux matériaux d'emballage en bois (programme de fumigation pour bromure de méthyle modifié en 2006)
- NIMP n° 16 (2002): Organismes nuisibles réglementés non de quarantaine: Concept et application
- NIMP n° 17 (2002): Signalement d'organismes nuisibles
- NIMP n° 18 (2003): Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire
- NIMP n° 19 (2003): Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés
- NIMP n° 20 (2004): Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations
- NIMP n° 21 (2004): Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine
- NIMP n° 22 (2005): Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles
- NIMP n° 23 (2005): Directives pour l'inspection
- NIMP n° 24 (2005): Directives pour la détermination et la reconnaissance de l'équivalence de mesures phytosanitaires

- NIMP n° 25 (2006): Envois en transit
  - NIMP n° 26 (2006): Création de zones exemptes de mouches des fruits (*Tephritidae*)
  - NIMP n° 27 (2006): Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés
  - NIMP n° 28 (2007): Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés
  - NIMP n° 29 (2007): Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles
  - NIMP n° 30 (2008): Création de zones exemptes de mouches des fruits (*Tephritidae*)
  - NIMP n° 31 (2008): Méthodes d'échantillonnage des envois
2. **Recommandations adoptées** (disponibles à: sera annoncé ultérieurement)
- Remplacement ou réduction de l'emploi du bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire
3. **Groupes techniques établis pour élaborer des NIMP spécifiques dans les domaines suivants** (<https://www.ippc.int/id/179728>)
- Protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles (TPDP)
  - Quarantaine forestière (TPFQ)
  - Zones exemptes et les approches systémiques pour les mouches des fruits (TPFF)
  - Traitements phytosanitaires (TPPT)
  - Glossaire des termes phytosanitaires (TPG).
4. **Projets de NIMP pour la consultation des membres**
- 4.1 **Consultation par le processus régulier, juin 2008** (<https://www.ippc.int/id/201049>)
- Glossaire des termes phytosanitaires (modifications apportées à la NIMP n° 5)
  - Réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international (révision de la NIMP n° 15)
  - Classification des produits suivant le risque phytosanitaire qu'ils présentent
  - Piégeage pour les mouches des fruits (Annexe 1 de la NIMP n° 26 (Création de zones exemptes de mouches des fruits (*Tephritidae*)))
  - Terminologie utilisée dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) en relation avec le Glossaire des termes phytosanitaires (supplément à la NIMP n° 5)

- Matériel de micropropagation des pommes de terre et minitubercules de pommes de terre exempts de parasites pour le commerce international
- Structure et exploitation des installations de quarantaine postentrée

#### 4.2 Examen des observations des membres par le processus spécial

- Protocole de diagnostic – Annexe à la NIMP n° 27 (Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés), disponible à: <https://www.ippc.int/id/184110>
  - *Thrips palmi*
- Traitements phytosanitaires par irradiation – Annexes à la NIMP n° 28 (Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés), sera disponible à: <https://www.ippc.int/id/184113>
  - Traitement d'irradiation pour *Anastrepha obliqua*
  - Traitement d'irradiation pour *Anastrepha ludens*
  - Traitement d'irradiation pour *Anastrepha serpentina*
  - Traitement d'irradiation pour *Bactrocera jarvisi*
  - Traitement d'irradiation pour *Bactrocera tryoni*
  - Traitement d'irradiation pour *Conotrachelus nenuphar*
  - Traitement d'irradiation pour *Cydia pomonella*
  - Traitement d'irradiation pour *Cylas formicarius elegantulus*
  - Traitement d'irradiation pour *Eusepes postfasciatus*
  - Traitement d'irradiation pour les mouches des fruits de la famille *Tephritidae* (générique)
  - Traitement d'irradiation pour *Grapholita molesta*
  - Traitement d'irradiation pour *Grapholita molesta* sous hypoxie
  - Traitement d'irradiation pour *Omphisa anastomosalis*
  - Traitement d'irradiation pour *Rhagoletis pomonella*.

#### 5. NIMP adoptées à réviser ou en cours de révision (en plus de celles énumérées ci-dessus)

- NIMP n° 5: (Glossaire des termes phytosanitaires): élaboration de deux suppléments relatifs à l'interprétation de l'expression "non largement disséminé"
- NIMP n° 7: (Système de certification à l'exportation) et NIMP n° 12 (Directives pour les certificats phytosanitaires): élaboration de directives spécifiques relatives à la réexportation et au transit
- Examen des NIMP adoptées, pour assurer leur cohérence.

#### 6. Sujets devant faire l'objet de futures NIMP

##### 6.1 Sujets pour lesquels un projet de NIMP est en cours d'élaboration

- Niveau de protection phytosanitaire approprié (supplément proposé à la NIMP n° 11)

- Directives pour l'interprétation et l'application de l'expression "non largement disséminé" en relation avec les organismes de quarantaine (supplément à la NIMP n° 5)
- Gestion du risque phytosanitaire pour les végétaux destinés à la plantation dans le commerce international
- Approche systémique de la gestion du risque phytosanitaire pour les mouches des fruits (*Tephritidae*)

**6.2 Sujets pour lesquels une spécification a été adoptée** (disponible à: <https://www.ippc.int/id/24119>)

- Établissement de lieux et de sites de reproduction et de production exempts d'organismes nuisibles pour les mouches des fruits (*Tephritidae*)
- Importation de matériel végétal pour la recherche scientifique, l'éducation ou d'autres fins spécifiques
- Gestion des risques phytosanitaires dans les envois internationaux de bois
- Envois de terre et de milieux de culture en association avec des plantes faisant l'objet d'un commerce international
- Analyse du risque phytosanitaire pour les végétaux considérés comme des organismes nuisibles
- Préagrément des articles réglementés
- Procédures de suppression et d'éradication des mouches des fruits (*Tephritidae*)

**6.3 Sujets pour lesquels une spécification est en cours d'élaboration**

- Détermination de la sensibilité des hôtes des mouches des fruits (*Tephritidae*)
- Surveillance des forêts
- Manutention et évacuation des ordures faisant l'objet d'un transport international
- Manuel d'inspection
- Envois internationaux de fleurs coupées et de feuillage
- Envois internationaux de semences d'arbres forestiers
- Envois internationaux de céréales
- Réduction au minimum des envois d'organismes nuisibles par conteneurs aériens et aéronefs

- Réduction au minimum des envois d'organismes nuisibles par conteneurs et moyens de transports maritimes
- Envois de machines et de matériel usagés
- Réglementation des produits entreposés
- Systèmes d'autorisation des activités phytosanitaires
- Utilisation des permis en tant qu'autorisation d'importation (annexe à la NIMP n° 20: Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations)
- Produits et produits d'artisanat en bois fabriqués à partir de bois brut

#### 6.4 Sujets ou projets de NIMP en suspens

- Efficacité des mesures: achèvement prochain de projets de NIMP sur l'échantillonnage des envois et le niveau approprié de protection
- Examen de l'utilisation de l'expression "pays d'origine" dans les NIMP adoptées: à prendre en considération pour l'examen des NIMP adoptées
- Surveillance du *Xanthomonas axonopodis pv. citri* (chancre des agrumes): achèvement prochain du projet de NIMP sur l'approche systémique pour la gestion du chancre des agrumes
- Approche systémique pour la gestion du *Xanthomonas axonopodis pv. citri* (chancre des agrumes): consensus prochain sur une question technique.

### 7. Protocoles de diagnostic en cours d'élaboration

Les protocoles de diagnostic sont élaborés par différents auteurs et coauteurs sous la direction de membres du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.

- Bactéries:
  - *Erwinia amylovora*
  - *Liberibacter* spp./*Liberobacter* spp.
  - *Xanthomonas axonopodis pv. citri*
  - *Xanthomonas fragariae*
  - *Xyllela fastidiosa*
- Champignons et organismes fongiformes:
  - *Fusarium moniliformis/moniforme* syn. *F. circinatum*
  - *Guignardia citricarpa*
  - *Gymnosporangium* spp.
  - *Phytophthora ramorum*
  - *Puccinia psidii*
  - *Tilletia indica/T. controversa*

- Insectes et acariens:
  - *Anastrepha* spp.
  - *Anoplophora* spp.
  - *Bactrocera dorsalis* complex
  - *Dendroctonus ponderosae* syn. *Scolytus scolytus*
  - *Ips* spp.
  - *Liriomyza* spp.
  - *Tephritidae*: identification des stades immatures des mouches des fruits d'importance économique par des techniques moléculaires
  - *Trogoderma granarium*
  
- Nématodes:
  - *Aphelenchoides besseyi*, *A. ritzemabosi* et *A. fragariae*
  - *Bursaphelenchus xylophilus*
  - *Ditylenchus destructor*/*D. dipsaci*
  - *Xiphinema americanum*
  
- Plantes:
  - *Sorghum halepense*
  - *Striga* spp.
  
- Virus et phytoplasmes:
  - Citrus tristeza virus
  - Phytoplasmes (en général)
  - Plum pox virus
  - Potato spindle tuber viroid
  - Tosspovirus (TSWV, INSV, WSMV)
  - Virus transmis par *Bemisia tabaci*.

## 8. Traitements phytosanitaires en cours d'élaboration

Les traitements phytosanitaires sont présentés par les organisations nationales de protection des végétaux et évalués par le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires. Des traitements sont actuellement élaborés dans les domaines suivants:

- Irradiation
- Matériaux d'emballage à base de bois (à inclure dans l'annexe 1 de la NIMP n° 15)
- Mouches des fruits.

## 9. Documents explicatifs concernant les NIMP adoptées

### 9.1 Documents explicatifs (disponibles à: <https://www.ippc.int/id/93783>)

- ExpDoc-NIMP n° 5: (Glossaire des termes phytosanitaires): Glossaire annoté
- ExpDoc-NIMP n° 15: (Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international)

- ExpDoc-NIMP n° 17: (Signalement d'organismes nuisibles)
- ExpDoc-NIMP n° 18: (Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire)
- ExpDoc-NIMP n° 20: (Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations)

## 9.2 Documents explicatifs en cours de finalisation

- ExpDoc-NIMP n° 16: (Organismes nuisibles réglementés non de quarantaine: concept et application)

**Pour tout complément d'information, prière de se reporter au site <https://www.ippc.int> ou de contacter le secrétariat de la CIPV à l'adresse indiquée ci-dessus.** Pour toute question spécifique concernant le programme de travail en matière de normalisation, prière de s'adresser à:

M. Brent Larson, Standards Officer,  
Secrétariat de la CIPV:  
Tél.: (+39) 06 5705 4915  
Courrier électronique: [brent.larson@fao.org](mailto:brent.larson@fao.org).

---